
Adresse de la commune de Bessancourt (Seine-et-Oise), qui félicite la Convention sur ses décrets qui accordent des secours à la classe indigente et des indemnités aux familles des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Bessancourt (Seine-et-Oise), qui félicite la Convention sur ses décrets qui accordent des secours à la classe indigente et des indemnités aux familles des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 485;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29618_t1_0485_0000_4

Fichier pdf généré le 01/02/2023

liberté. Soyez toujours cette Montagne inébranlable, l'effroi des traîtres et la terreur des tyrans.

Et vous, lâches conspirateurs, vils agents des tigres couronnés... Rentrez dans l'oubli d'où vous n'eussiez jamais dû sortir. Cachez-vous dans vos antres obscurs où vos farouches complices machinent l'esclavage de l'univers. Entrez, portez-y l'épouvante et les remords.

Leurs complices scélérats n'attendoient que le signal pour frapper et égorger. Votre attitude fière, l'énergie que vous avez déployée contre les coupables convaincus les a fait rentrer dans le silence, mais qu'ils tremblent, ils n'échapperont pas à la vengeance.

Nous vous annonçons avec la plus grande satisfaction que l'esprit public est bon dans notre district; les loix sont exécutées de point en point. Les prêtres sont à la hauteur et, convaincus de la nullité et de l'impuissance des foudres du Vatican, longtemps si redoutées, plusieurs se livrent à l'exploitation du salpêtre et préparent les foudres de Mars dont ils voient tous les jours la réalité et les effets.

Et vous, Législateurs, restez toujours au plus haut de la Montagne, précipitez de son sommet tous ceux qui cherchent à en corrompre l'air, et n'en descendez que lorsque le dernier des conspirateurs et des tyrans sera exterminé.

Jamais, non jamais, vous ne parviendrez à renverser l'ouvrage admirable de la Révolution. Le sang de tant de milliers de patriotes immolés pour la liberté n'aura point coulé inutilement. En vain employerez-vous vos honteux moyens, en vain répandrez-vous l'or avec profusion, le républicain n'en sera point ébloui! en vain aiguisez-vous vos poignards dans les ténèbres les plus épaisses; vos trames et vos machinations seront toujours découvertes et l'échafaud vengera le genre humain des horreurs que vous lui préparez.

Représentans, vous étiez les premiers mais vous n'étiez pas les seuls contre lesquels les monstres que la mort vient de frapper dirigeaient leurs coups.

Tous les patriotes étoient les victimes qu'ils destinaient à leur fureur.»

DALLEAUME (*présid.*), FOLLOPPE, BONNAIS, FOULON, COQUET (*agent nat.*), GUILBERT, DUCHESNOY, BOSSEL, COURVASTIN.

60

La commune de Bessancourt, district de Pontoise, département de Seine-et-Oise, offre à la Convention nationale l'expression de ses sentimens, félicite la Convention sur ses décrets salutaires, et principalement sur ceux qui accordent des secours à la classe indigente, des indemnités aux familles des défenseurs de la patrie; et qui appellent les enfans aux bienfaits d'une éducation publique; elle applaudit à la punition des traîtres, des conspirateurs, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXV, 172. Bⁱⁿ, 23 germ.; M.U., XXXVIII, 397; *Débats*, n^o 572, p. 405.

[*Bessancourt, 20 germ. II*] (1).

« Représentans du peuple,

La commune de Bessancourt, district de Pontoise, composée de vigneronns pauvres et laborieux croit devoir dans les circonstances actuelles vous offrir l'expression de ses sentimens; parmi les décrets que vous dicte votre constant amour pour le peuple, nous avons distingué celui qui fait distribuer des secours provisoires à la classe indigente, celui qui accorde des indemnités aux familles des défenseurs de la patrie, celui que appelle nos enfans aux bienfaits d'une éducation publique, gratuite et bien organisée. Voilà des titres sacrés et il en est beaucoup d'autres non moins respectables, que vous avez à notre reconnaissance; nous vous la témoignons non pas en vous louant, ce langage ne convient pas à des hommes qui jouissent de la nature et de la liberté, mais en vous disant que 60 de nos enfans et de nos frères sont partis de notre commune pour combattre sous les étendards de la patrie; que nous avons fouillé nos caves, que nos terres se lessivent, et que bientôt il en sortira le foudre vengeur dont leurs bras seront armés; que nos femmes et nos filles les ont remplacés dans les travaux des champs, que jamais nos terres n'ont été mieux cultivées, et que notre sol, tout ingrat qu'il est, nous promet une belle récolte.

Depuis longtemps nous y cultivons la pomme de terre. Des patates et la liberté, s'est écrié un de vos orateurs: la liberté, vos travaux nous l'assurent; des patates, la Commission des subsistances a mis en réquisition dans notre commune les patates et les pommes de terre que nous avions récoltées l'année dernière, et nous avons obéi avec joie à cette réquisition.

Vous venez de dénoncer à la République les traîtres et les conspirateurs, vous les avez livré au glaive de la justice. Ah! quand paroîtra le jour heureux où tous les Français seront tous vrais et sincères amis de l'égalité et de la liberté. Pour nous, nous vous promettons la plus entière soumission aux loix, le respect et le dévouement les plus énergiques pour la représentation nationale que nous regardons comme le bien et le centre de l'unité et de l'indivisibilité de la République et que nous conjurons de rester à son poste jusqu'à ce que la patrie soit sauvée.

Vive la Montagne, Vive la Convention, Vive la République française, une et indivisible.»

DANNEVILLE, GARNIER, DONON, THIBOUX, CHÉRON, FUSIGNY, LÉCONTE, BOULANGE, FRANÇOIS, BOUCHER, HOUDIN, HAN [et 17 autres signatures].

61

Les citoyens composant la société populaire de Bel-Air-sur-Arroux témoignent à la Convention nationale combien ils ont été pénétrés d'indignation en apprenant la conjuration abominable qui a été ourdie pour anéantir la

(1) C 298, pl. 1041, p. 21.